

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-DN146

présenté par
M. Lachaud**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	20 000 000	0
Équipement des forces	0	20 000 000
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à abonder les crédits dédiés au financement des opérations prioritaires et rapidement envisageables par le Service d'infrastructure de la Défense (SID), afin d'améliorer les conditions de vie comme de travail de nos forces armées.

En 2022, le lancement de l'opération "Poignées de portes", dotée de 40 millions d'euros avait permis de cibler la réalisation de 1 200 opérations de moyenne ou faible envergure, pré-identifiées et permettant de résoudre concrètement des irritants chroniques des militaires.

Les auditions de votre rapporteur dans le cadre de son avis budgétaire portant sur les soutiens et la logistique interarmées révèlent des besoins persistants.

Il suggère donc un abondement des crédits dédiés à la politique immobilière afin de relancer l'ambition issue de la première opération « poignées de portes », et contribuer à l'amélioration de la condition militaire.

Nous proposons d'abonder les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 20M€ en faveur de l'action 4 « politique immobilière » du programme 212 « Soutien de la politique de défense » et de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour l'action 09.62 « Frapper à distance – SCAF » du programme 146 « Équipement des forces ».